



**Conseil d'administration du Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.: Générale
12 novembre 2004

Français
Original : Anglais



**Vingt-troisième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 21–25 février 2005

Points 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

Evaluation, surveillance et alerte rapide en ce qui concerne l'état de l'environnement

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable

Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement face aux grands défis environnementaux

Rapport du Directeur exécutif

Additif

Résultats de la réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Résumé

Dans sa décision SS.VIII/2 du 31 mars 2004, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a prié le Directeur exécutif d'établir un rapport faisant état des résultats de la réunion internationale consacrée à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement en vue de sa présentation au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-troisième session. Le présent rapport fait suite à cette demande. Une version étoffée et révisée du rapport sera mise à la disposition des gouvernements, sous la cote UNEP/GC.23/3/Add.6/Rev.1, à l'issue de la réunion internationale, qui se tiendra à Maurice du 10 au 14 janvier 2005.

* UNEP/GC.23/1.

I. Mandat du PNUE concernant les petits Etats insulaires en développement

1. Les besoins particuliers de développement des petits Etats insulaires en développement ont fait l'objet d'une attention sans précédent lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue du 2 au 12 juin 1992 à Rio de Janeiro. Au chapitre 17 d'Action 21, plan d'action global adopté par les gouvernements à l'issue de cette Conférence, la communauté internationale a expressément reconnu les contraintes particulières entravant le développement durable de ces Etats. Cette prise de conscience a conduit l'Assemblée générale à demander la convocation d'une Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement¹, qui s'est tenue du 25 avril au 6 mai 1994 à Bridgetown (Barbade). La Conférence a adopté le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, programme en quatorze points identifiant les domaines prioritaires et indiquant les actions spécifiques à entreprendre pour faire face aux difficultés particulières rencontrées par les petits Etats insulaires en développement, ainsi que la Déclaration de la Barbade, réaffirmation de la volonté politique sous-tendant les accords contenus dans le Programme d'action. La responsabilité du suivi de la mise en œuvre du Programme d'action pour les petits Etats insulaires en développement a été confiée à la Commission du développement durable. Le PNUE a aussi été désigné comme l'un des principaux organismes des Nations Unies pour l'exécution des activités de suivi : "Comme indiqué dans Action 21, le PNUE devrait, dans une perspective qui tient compte du développement, continuer de fournir des directives de politique générale et des moyens de coordination dans le domaine de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'application du Programme d'action pour les petits Etats insulaires en développement."² Un grand nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement reconnaissent aussi les besoins particuliers auxquels il faut répondre dans les petits Etats insulaires en développement pour parvenir à un développement durable et demandent l'appui du PNUE pour faire face à ces problèmes.

2. Le Conseil d'administration a adopté des décisions précisant le mandat spécifique du PNUE concernant les petits Etats insulaires en développement à ses dix-huitième, dix-neuvième et vingtième sessions.³ Dans sa décision 22/13 du 7 février 2003, il a décidé de renforcer les capacités institutionnelles des petits Etats insulaires en développement de façon à leur permettre de réaliser pleinement les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme d'action. Le Conseil d'administration s'est aussi félicité des efforts accomplis par le Directeur exécutif afin de fournir un financement pour les activités du PNUE relatives aux petits Etats insulaires en développement et l'a prié de continuer à accroître le financement de ces activités au cours de l'exercice biennal 2004-2005, eu égard en particulier aux préparatifs de la réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable de ces pays (ci-après désignée la réunion internationale). Le Conseil d'administration a en outre décidé de fournir un appui ciblé pour l'élaboration et la réalisation des initiatives de partenariats présentées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, tenu du 6 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). En outre, la décision 22/12 du 7 février 2003 sur la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 a précisé que le PNUE devait continuer à accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits Etats insulaires en développement dans ses activités programmatiques, en mettant l'accent sur l'application efficace du Programme d'action de Bruxelles, eu égard au mandat qui lui est assigné et aux ressources disponibles.

3. Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif sur la mise en œuvre de la décision 22/13,⁴ à sa huitième session extraordinaire, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a demandé au Directeur exécutif d'établir un rapport sur les

¹ [Voir la résolution 47/189 du 22 décembre 1992, dans laquelle le PNUE est aussi invité à contribuer à l'organisation de la conférence.](#)

² [Voir Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Bridgetown \(Barbade\), 25 avril-6 mai 1994 \(publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.I.18 et corrigendum\), chapitre V, par. 125.](#)

³ [Voir décision 18/34 du 26 mai 1995; décision 19/18 du 7 février 1997; décision 20/19 du 5 février 1999.](#)

⁴ [Voir document UNEP/GCSS.VIII/6, section IV.](#)

résultats de la réunion internationale à l'intention du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-troisième session (décision SS.VIII/2 du 31 mars 2004). Le présent rapport fait suite à cette demande. On trouvera dans l'annexe des informations à jour sur la mise en œuvre de la décision 22/13.

4. Il convient de noter qu'outre les mandats donnés par le Conseil d'administration, le PNUE a aussi été invité à fournir un soutien aux petits Etats insulaires en développement au niveau régional. Par exemple, au quatorzième Forum des Ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenu les 24 et 25 novembre 2003 dans la ville de Panama (Panama), il a été demandé au PNUE d'aider à la mise au point d'un programme pour les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes.⁵ Un soutien a aussi été demandé par les organes directeurs des conventions et plans d'action pour les mers régionales. A titre d'exemple, à la quatrième réunion des Parties contractantes à la Convention relative à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est, qui a eu lieu du 6 au 8 juillet 2004 à Antananarivo (Madagascar), le PNUE a été prié de contribuer à la rationalisation des projets relatifs aux petits Etats insulaires en développement dans le cadre de la Convention. On trouvera d'autres informations sur les activités au niveau régional dans la section A de l'annexe.

II. Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petit Etats insulaires en d éveloppement

A. Contexte de la réunion internationale

5. Comme noté dans le paragraphe 1 ci-dessus, la Conférence mondiale des Nations Unies sur les petits Etats insulaires en développement a eu lieu à la Barbade en 1994. Son résultat le plus notable a été le Programme d'action pour les petits Etats insulaires en développement, qui a traduit Action 21 en politiques et actions spécifiques à mener aux niveaux international, régional et national pour permettre à ces Etats de faire face aux contraintes auxquelles ils sont confrontés pour arriver à un développement durable.

6. En septembre 1999, l'Assemblée générale, à sa vingt-deuxième session extraordinaire, a entrepris un examen et une évaluation à cinq ans de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement. A l'issue de cette session a été adopté le rapport intitulé "Progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et initiatives pour la poursuite de sa mise en œuvre", identifiant les domaines où se posent des problèmes exigeant une action urgente, ainsi qu'une déclaration réaffirmant l'attachement aux principes consacrés dans Action 21 et dans la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade.

7. Durant le Sommet mondial pour le développement durable, les gouvernements ont réaffirmé la situation particulière des petits Etats insulaires en développement et ont demandé qu'une réunion internationale se tienne sur la question de leur développement durable. L'Assemblée générale a accédé à cette demande en décembre 2002 et a décidé de convoquer une réunion internationale en 2004 pour procéder à un examen d'ensemble de l'application du Programme d'action pour les petits Etats insulaires en développement.⁶ Cette résolution précisait aussi que la réunion internationale devrait être l'occasion pour l'ensemble des pays de renouveler leur engagement politique en faveur de mesures ciblées, pratiques et pragmatiques pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, notamment grâce à la mobilisation des ressources et d'autres formes d'aide, et décrivait dans ses grandes lignes le processus préparatoire de la réunion internationale d'examen.

8. En décembre 2003, l'Assemblée générale a adopté une résolution indiquant que la réunion internationale aurait lieu à Maurice du 30 août au 3 septembre 2004.⁷ L'Assemblée

⁵ Décision 4.

⁶ Résolution 57/262 du 20 décembre 2002.

⁷ Résolution 58/213 A du 23 décembre 2003.

générale a ensuite modifié cette décision, remettant cette réunion à la période du 10 au 14 janvier 2005, des consultations officielles devant se tenir les 8 et 9 janvier 2005.⁸

9. Parmi les principales étapes du processus préparatoire de la réunion internationale, on citera notamment les suivantes:

a) Réunion préparatoire régionale pour chacune des principales régions où se situent des petits Etats insulaires en développement : réunion pour le Pacifique, du 4 au 8 août 2003 à Apia (Samoa); réunion pour l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et les mers de Chine du Sud, du 1 au 5 septembre 2003 à Praia (Cap-Vert); et réunion pour les Caraïbes, du 6 au 10 octobre 2003 à Port of Spain (Trinité-et-Tobago);

b) Réunion préparatoire interrégionale pour l'examen décennal du Programme d'action pour les petits Etats insulaires en développement, qui a eu lieu du 26 au 30 janvier 2004 à Nassau (Bahamas);

c) Réunion préparatoire de la réunion internationale d'examen décennal du Plan d'action pour les petits Etats insulaires en développement, tenue du 14 au 16 avril 2004 au siège de l'ONU, à New York. Cette réunion a débuté par l'ouverture officielle de la douzième session de la Commission du développement durable, qui a été chargée de procéder pendant trois jours à l'examen des préparatifs de la réunion internationale;

d) Première série de consultations officielles, tenues du 17 au 19 mai 2004 au siège de l'ONU à New York, avec M. Don MacKay (Nouvelle Zélande) comme facilitateur; et,

e) Deuxième série de consultations officielles, tenues les 7, 8, 11 et 12 octobre 2004 au siège de l'ONU (avec encore M. McKay comme facilitateur).

10. Les principaux documents qui devraient être adoptés à l'issue de la réunion sont la Déclaration politique et le document de stratégie de Nassau pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour les petits Etats insulaires en développement. Au moment de l'élaboration du présent rapport, la Déclaration politique de Nassau revêt encore la forme sous laquelle elle a été adoptée à la réunion préparatoire interrégionale tenue en janvier 2004. Le document de stratégie a été examiné de manière approfondie durant la deuxième série de discussions officielles (octobre 2004). Ces consultations ont permis de dégager un accord sur les thèmes suivants: catastrophes naturelles et environnementales; ressources énergétiques; ressources du tourisme; transports et communications; science et technologie; renforcement des capacités et éducation en vue du développement durable; production et consommation durables; santé; gestion des connaissances et informations au service de la prise de décisions; et culture. Un accord partiel est intervenu sur l'introduction; la gestion des déchets; les ressources côtières et marines; les ressources en eau douce; les ressources foncières; la diversité biologique; et la mise en œuvre. Les sections sur le reclassement des petits Etats insulaires en développement et le commerce n'ont pas fait l'objet d'un accord. Les débats sur les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer ont été différés jusqu'à la réunion internationale.

B. Contributions du PNUE avant et durant la Réunion internationale

11. Dans la perspective de l'examen du Programme d'action pour les petits Etats insulaires en développement, le PNUE a fourni aux gouvernements de ces Etats un soutien technique et financier pour l'élaboration des rapports nationaux d'évaluation, l'organisation d'ateliers thématiques, la participation aux réunions préparatoires régionales et l'élaboration et la diffusion de rapports techniques. En outre, le PNUE a facilité des actions pour le renforcement des capacités institutionnelles, la coopération avec les organisations régionales et la préparation de propositions pour la mobilisation de fonds. Durant la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Fonds ministériel mondial sur l'environnement, le PNUE a organisé une rencontre spéciale à haut niveau à laquelle ont participé plusieurs ministres des petits Etats insulaires en développement. Le PNUE a aussi joué un rôle actif dans l'équipe spéciale inter-organisations de l'ONU sur les petits Etats insulaires en développement, dirigée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a contribué au rapport sur les

⁸ Résolution 58/213 B du 10 juin 2004.

progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action pour les petits Etats insulaires en développement, soumis par le Secrétaire général à la Commission du développement durable à sa douzième session⁹, a entrepris plusieurs activités de sensibilisation et a joué un rôle actif dans le processus préparatoire pour la réunion internationale, au niveaux régional et international. On trouvera d'autres précisions dans l'annexe du présent document.

12. Pour ce qui est de la réunion internationale elle-même, il est envisagé d'organiser la plénière autour d'une série de discussions en panel durant les trois premiers jours de la conférence. Ces panels seront constitués dans une large mesure d'experts qui feront des présentations techniques et animeront des discussions de fond sur les questions examinées. Ces débats techniques devraient permettre la formulation de recommandations d'action qui seront examinées durant trois tables rondes réunissant les chefs d'Etat et de délégation et les hauts responsables des organismes durant le segment à haut niveau. Ces dialogues interactifs à haut niveau seront structurés de façon flexible autour des questions intéressant les trois piliers du développement durable (économie, environnement et secteur social) qui seront mises en lumière durant les discussions en panel. On espère que les tables rondes permettront d'arriver à un accord sur une stratégie concrète d'action pour l'avenir. Les contributions du PNUE à cette série de manifestations consisteront notamment à faciliter les discussions dans un panel axé plus particulièrement sur les énergies renouvelables dans les petits Etats insulaires en développement.

13. Le PNUE organise aussi parallèlement une manifestation conjointe sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) et l'Evaluation mondiale des eaux internationales. Cette manifestation sera l'occasion du lancement de trois rapports sur l'avenir de l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement, couvrant les océans Atlantique et Indien, les Caraïbes et le Pacifique. Ces rapports, qui sont élaborés dans le cadre du processus GEO en tant que contribution à l'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, visent à mettre en lumière l'état de l'environnement dans les pays en question, en illustrant les tendances qui revêtent une importance nationale, régionale et mondiale, à fournir des orientations d'action et des informations permettant d'anticiper les menaces pesant sur l'environnement, à catalyser et à promouvoir des liens de coopération et des actions sur la base de recherches approfondies et à promouvoir des stratégies de développement durable. En outre, deux petits Etats insulaires en développement de l'océan Indien, les Seychelles et Maurice, présenteront aussi en 2005 des rapports nationaux sur l'état de l'environnement, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative concernant le réseau d'information sur l'environnement en Afrique. Cette initiative vise à renforcer les activités intégrées d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'environnement au niveau national s'inscrivant dans le processus sur l'Avenir de l'environnement en Afrique. Aussi bien l'Avenir de l'environnement en Afrique que le réseau d'information sur l'environnement en Afrique sont des initiatives de la Conférence des Ministres africains de l'environnement (CMAE). La manifestation parallèle sera aussi utilisée pour présenter, conjointement avec les Gouvernements des Seychelles et de Maurice, les résultats des évaluations mondiales sur les eaux internationales menées pour les îles de l'océan Indien, les îles du Pacifique, les îles des Caraïbes et la mer des Caraïbes. Ces rapports indiquent que la menace de plus en plus grande que représentent les déchets solides pour l'économie et l'environnement de ces petits Etats doit faire l'objet d'une action systématique et globale.

C. Suivi de la réunion internationale

14. Le PNUE suit étroitement les préparatifs et les négociations devant conduire à la réunion internationale de janvier 2005 et y participe de près. Une version révisée du présent rapport sera publiée après la réunion, avec une évaluation initiale de la façon dont le PNUE sera en mesure de contribuer à la mise en œuvre ultérieure du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement. Il sera fait référence aux activités figurant déjà dans le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007, ainsi qu'aux nouvelles activités pour lesquelles des financements supplémentaires seraient requis. Une attention particulière sera accordée à la façon dont les bureaux régionaux du PNUE et le Programme pour les mers régionales pourraient être utilisés pour répondre aux besoins et enjeux spécifiques des petits Etats insulaires en développement.

(La présente section sera étoffée à l'issue de la réunion internationale)

⁹ Voir document E/CN.17/2004/8, daté du 11 mars 2004.

Annexe

Informations mises à jour sur les modalités de mise en œuvre effective des recommandations contenues dans la décision 22/13 relative aux petits Etats insulaires en développement

1. Dans sa décision 22/13 du 7 février 2003, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'arrêter des modalités appropriées pour l'application effective des recommandations concernant les petits Etats insulaires en développement contenues dans les trois premiers paragraphes de cette même décision. Un rapport a été ultérieurement soumis au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa huitième session extraordinaire.¹⁰ On trouvera ci-après une mise à jour de ce rapport.
2. Les modalités adoptées pour assurer l'application effective des recommandations concernant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement¹¹ et le Plan d'application de Johannesburg¹² s'inscrivent dans le cadre des programmes et projets de fond du PNUE. Il s'agit notamment d'organiser des ateliers thématiques, d'élaborer et de diffuser des rapports techniques, de fournir une assistance technique, de faciliter le développement des capacités institutionnelles, de coopérer avec les organisations régionales et aussi d'établir et de soumettre des propositions de mobilisation de fonds. Globalement, le PNUE est déterminé à assurer davantage de cohérence dans l'exécution grâce à des approches mieux concertées et intégrées.

A. Modalités visant à renforcer la capacité institutionnelle des petits Etats insulaires en développement

3. A la demande des petits Etats insulaires en développement des diverses régions, le PNUE a continué de fournir un soutien technique et financier pour aider à la préparation de nombreuses activités dans plusieurs de ces Etats.¹³ Des ressources ont aussi été allouées pour mettre au point un mémorandum d'accord entre le PNUE et le Programme régional sur l'environnement régional dans le Pacifique Sud (SPREP);¹⁴ pour rationaliser les projets concernant les petits Etats insulaires en développement dans le cadre de la Convention relative à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi);¹⁵ pour élaborer un programme pour les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes;¹⁶ et pour rationaliser les projets concernant les petits Etats insulaires en développement dans le cadre du Programme sur l'environnement des Caraïbes.¹⁷

¹⁰ Voir document GC/GCSS.VIII/6, section IV.

¹¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, 25 avril–6 mai 1994* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution I, annexe II.

¹² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août–4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

¹³ Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a apporté un soutien aux pays suivants: Bahamas, Cuba, Grenade, Jamaïque, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago. Le Bureau régional pour l'Afrique et le secrétariat de la Convention de Nairobi ont apporté un soutien aux Comores, à Maurice et aux Seychelles. Le Bureau régional pour l'Asie occidentale a apporté un soutien au Bahreïn.

¹⁴ Cinquième réunion du SPREP, 13–16 septembre 2004, Papeete (Polynésie Française).

¹⁵ Quatrième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Nairobi, 6–8 juillet 2004; Antananarivo (Madagascar)

¹⁶ XIVème Forum des Ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes, 24 et 25 novembre 2003, Panama (Panama).

¹⁷ Huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, 28 septembre–2 octobre 2004, Montego Bay (Jamaïque).

4. Une base de donnée en ligne indiquant toutes les activités programmatiques du PNUE entreprises depuis 1995 pour soutenir les petits Etats insulaires en développement, à l'échelon national et régional, peut être trouvée sur le site <http://www.gpa.unep.org/sids/html/database.html>. Les principales activités menées depuis mars 2004 pour renforcer la capacité des petits Etats insulaires en développement et leur permettre de réaliser leurs objectifs de développement durable sont notamment les suivantes:¹⁸

a) Dans le contexte de l'évaluation et de la surveillance de l'environnement et de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement: production des versions actualisées des rapports sur l'avenir de l'environnement dans trois régions où se trouvent des petits Etats insulaires en développement : les Caraïbes, le Pacifique et l'océan Indien (activité devant débiter en janvier 2005);

- i) Etablissement d'évaluations mondiales des eaux internationales concernant les îles de l'océan Indien, les îles du Pacifique, les îles des Caraïbes et la mer des Caraïbes (activité devant débiter en janvier 2005);
- ii) Préparation du rapport annuel sur l'avenir de l'environnement mondial GEO 2003 (comportant un chapitre sur les petits Etats insulaires en développement), lancé à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement;¹⁹ et
- iii) Etablissement d'une base de données en ligne sur le renforcement des capacités, comportant un volet distinct pour les petits Etats insulaires en développement (activité devant débiter en février 2005);

b) Dans le contexte du développement du droit et des institutions:

- i) Fourniture d'une aide aux petits Etats insulaires en développement sur la délimitation de leur plateau continental conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, par l'intermédiaire du Programme sur les limites du plateau continental;²⁰
- ii) Organisation d'un atelier pour les techniques de négociation à l'intention des pays de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et des mers de Chine du Sud;²¹
- iii) Fourniture d'une aide à São Tomé-et-Principe pour l'élaboration de sa loi cadre sur l'environnement grâce au projet de Partenariat pour la mise en place de lois et institutions dans le domaine de l'environnement en Afrique;
- iv) Application d'un mémorandum d'accord entre le PNUE et le Ministère de l'environnement de Maurice visant à améliorer les connaissances des responsables du Ministère sur les principaux enjeux environnementaux auxquels sont confrontés les petits Etats insulaires en développement, et aide à des activités d'ouverture en vue des préparatifs régionaux, inter-régionaux et internationaux de la réunion internationale de 2005;

c) Dans le contexte d'une utilisation et d'une gestion durables des ressources naturelles :

¹⁸ Outre les activités citées, un soutien pour le renforcement institutionnel a été fourni au Centre des Caraïbes sur le changement climatique, mis en place au Belize à la fin de 2003, pour examiner les questions de développement durable en général, et plus particulièrement la manière dont la région met en œuvre le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et le Plan d'application de Johannesburg

¹⁹ Tenue du 29 au 31 mars 2004 à Jeju (République de Corée).

²⁰ Le Programme sur les limites du plateau continental est un réseau d'institutions établi pour aider les Etats côtiers en développement et les petits Etats insulaires en développement à mettre en œuvre l'Article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

²¹ Atelier de formation sur les techniques de négociation, 8-10 novembre 2004, Maurice.

- i) [Fourniture d'un soutien à l'Initiative internationale sur les récifs coralliens \(ICRI\)²² et au Réseau international d'action pour les récifs coralliens \(ICRAN\) en vue d'encourager des modes de gestion efficaces et durables des récifs coralliens. Le PNUE est membre de l'ICRI, qui a adopté la résolution relative aux petits Etats insulaires en développement et aux récifs coralliens;](#)²³
 - ii) [Etablissement et diffusion de rapports sur la réunion d'experts consacrée à l'examen des modalités d'application des recommandations de « l'Etude diagnostique sur l'érosion des plages de sable des Caraïbes » et sur la réunion régionale consacrée aux méthodes d'atténuation et de gestion de l'érosion côtière dans la région de l'Afrique orientale;](#)²⁴
 - iii) [Finalisation et diffusion du répertoire des techniques écologiquement rationnelles pour la gestion intégrée des déchets solides, liquides et dangereux à l'intention des petits Etats insulaires en développement de la région des Caraïbes;](#)²⁵
 - iv) [Mise au point de programmes nationaux d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres à la Jamaïque, à Sainte-Lucie et à la Trinité-et-Tobago ainsi que dans huit autres Etats des Caraïbes,](#)²⁶ [et à Tonga, à Kiribati, dans les Iles Salomon et à Vanuatu;](#)
 - v) [Fourniture d'une aide pour la mise en œuvre et le suivi du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans le cadre de divers projets et séminaires de formation dans toutes les régions;](#)
 - vi) [Organisation d'un atelier de formation sur la gestion des eaux usées, avec des représentants du Cap-Vert et de São Tomé-et-Principe;](#)²⁷
- d) [Outre ce qui précède, participation et contribution au processus préparatoire de la réunion internationale de 2005, avec notamment les activités ci-après :](#)
- i) [Faire en sorte que les questions concernant les petits Etats insulaires en développement se voient accorder une place centrale à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, notamment en organisant une manifestation spéciale sur ces Etats \(co-présidée par le Président de l'Alliance des petits Etats insulaires et avec la participation de plusieurs ministres\), en tenant une conférence de presse et en soutenant les gouvernements dans leurs efforts pour faire état de la](#)

²² [Lancée lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, 25 avril-6 mai 1994, Bridgetown \(Barbade\).](#)

²³ [Cette résolution, ICRI-CPC\(2\)2003/7.2/Final, a été adoptée lors de la réunion du Comité de coordination et de planification de l'ICRI, tenue du 17 au 19 novembre 2003 dans les îles Turques et Caïques. La résolution, reconnaissant les liens entre le développement durable, l'atténuation de la pauvreté et les récifs coralliens, ainsi que la nécessité d'inverser la dégradation des récifs coralliens dans les régions insulaires, demandait notamment aux petits Etats insulaires en développement, en coopération avec d'autres Etats, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les donateurs, de soutenir les efforts régionaux déployés pour protéger les récifs coralliens et d'y participer activement. Elle demandait en outre à la communauté internationale, y compris au secteur privé, d'appuyer les efforts nationaux et régionaux tangibles \(tels que les programmes pour les mers régionales et les initiatives de surveillance au niveau régional\) et les travaux de l'ICRAN et de reconstituer le Fonds pour les récifs coralliens. On trouvera le texte de la résolution sur le site <http://www.icriforum.org>.](#)

²⁴ [Tenues respectivement les 8 et 9 septembre 2003 à Kingston \(Jamaïque\) et du 27 au 29 novembre 2002 à Nairobi \(Kenya\).](#)

²⁵ [Un annuaire semblable aussi été établi pour la région du Pacifique et la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et des Mers de Chine du Sud](#)

²⁶ [Ces pays seront choisis au cours des quelques prochains mois.](#)

²⁷ [Séminaire de formation PNUE/GPA sur la gestion des eaux usées à l'intention des pays lusophones, 8-12 novembre 2004, Maputo \(Mozambique\).](#)

situation des petits Etats insulaires en développement dans l'Initiative de Jeju adoptées à l'issue de cette session;²⁸

- ii) Participation à la réunion préparatoire pour la douzième session de la Commission du développement durable ;²⁹ et
- iii) Publication de "*Aide du PNUE pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour les petites Etats insulaires en développement (PIED)*" en 2003 et de "*Le PNUE et les PEID : 1994-2004 et perspectives futures* " en 2004.

B. Modalités de la poursuite des activités de mobilisation de fonds en faveur des activités du PNUE intéressant les petits Etats insulaires en développement pour l'exercice biennal 2004-2005

5. Des efforts ont été faits par les bureaux régionaux, les Programmes pour les mers régionales (y compris la Convention de Nairobi, la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, le PROE et d'autres mécanismes institutionnels existant du PNUE), avec le concours du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de la Fondation des Nations Unies, pour mobiliser des fonds visant à mettre en œuvre le programme pour l'environnement des petits Etats insulaires en développement. Des ressources ont été expressément affectées aux activités du secrétariat du PNUE concernant ces Etats.

6. Le PNUE, qui est l'un des organismes d'exécution du FEM, participe à plusieurs projets impliquant des petits Etats insulaires en développement. Parmi les activités entreprises dans ce domaine, on peut citer les suivantes:

a) Organisation d'un atelier pour les petits Etats insulaires en développement dans le cadre d'un projet mondial PNUE/FEM visant à mettre en place des cadres nationaux pour la sécurité biologique;³⁰

(b) Exécution d'un projet du FEM sur la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans treize petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, en vue de développer les capacités de ces pays et leur permettre de gérer et de planifier durablement leurs ressources et leurs écosystèmes aquatiques ;³¹

c) Exécution d'un projet du FEM sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de projets sur la dégradation des terres (y compris des ateliers sous-régionaux) grâce à la diffusion d'informations au niveau mondial et à la formation des décideurs concernés ;³²

d) Exécution d'un projet du FEM sur les activités terrestres dans l'océan Indien occidental, y compris Maurice, les Seychelles, Madagascar et les Comores, afin de renforcer la base juridique, la capacité régionale et les institutions pour la prévention de la pollution d'origine tellurique;³³

e) Exécution d'un projet du FEM sur l'épuisement des ressources biologiques et la dégradation des zones côtières dans le Grand écosystème marin du Courant de Guinée,³⁴ y compris São Tomé-et-Principe ;

²⁸ Initiative de Jeju, paragraphes 2 h et 1.2 j.

²⁹ Tenue du 14 au 30 avril 2004 à New York.

³⁰ Tenu du 11 au 14 mai 2004 à Port of Spain (Trinité et Tobago), en vue d'examiner le développement de régimes réglementaires et de systèmes administratifs pour les cadres nationaux pour la biosécurité.

³¹ Approuvé par le Conseil du FEM le 21 mai 2004.

³² Projet du FEM "Soutien mondial visant à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre précoces de programmes et de projets sur la dégradation des terres", approuvé par le Conseil du FEM le 3 octobre 2003.

³³ Approuvé à la quatrième réunion des Parties contractantes à la Convention de Nairobi, 6-8 juillet 2004; Antananarivo (Madagascar). Ce projet bénéficie d'une contribution de contrepartie importante de la Norvège.

³⁴ Lutte contre l'épuisement des ressources biologiques et la dégradation des zones côtières dans le Grand écosystème marin du Courant de Guinée, grâce à des activités régionales fondées sur l'écosystème; projet régional auquel participent l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Nigéria, la République démocratique du Congo, São Tomé-et-Principe, la Sierra Leone et le Togo, approuvé par le Conseil du FEM le 21 novembre 2003.

f) Autoévaluation des besoins nationaux en matière de capacités pour la gestion intégrée de l'environnement à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, à Sainte-Lucie et à Vanuatu, afin d'examiner et de confirmer les priorités nationales d'action dans le domaine de l'environnement.³⁵

C. Modalités visant à fournir un soutien ciblé à l'élaboration et à la réalisation d'initiatives de partenariat

7. Le PNUE a contribué à la publication du rapport de la co-présidence du Forum mondial 2003 sur les océans, les côtes et les îles intitulé "Mobilisation en vue de la mise en œuvre des engagements pris au Sommet mondial de 2002 pour le développement durable concernant les océans, les côtes et les petits Etats insulaires en développement".³⁶ Le PNUE a travaillé avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le cadre du processus préparatoire pour la réunion internationale de 2005 et a soutenu l'organisation d'un atelier multidisciplinaire.³⁷ Il étudie aussi avec le SPREP la mesure dans laquelle le renforcement de la coopération, entre autres grâce au Programme pour les mers régionales et au Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, pourrait améliorer l'exécution des activités du PNUE dans la région du Pacifique.

³⁵ Autoévaluation des besoins en matière de capacités nationales pour la gestion intégrée de l'environnement, projet approuvé par le Conseil exécutif du FEM le 5 mai 2004.

³⁶ Tenu du 12 au 14 novembre 2003 à Paris ; publication du rapport en mai 2004.

³⁷ Organisé par la Communauté des Caraïbes, 6-8 septembre 2004, Belize.